



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 48135

Texte de la question

M. Raoul Beteille appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation des bouchers de la Seine-Saint-Denis. De juin 1993 à juin 1996, ne pouvant plus faire face à la concurrence des grandes surfaces, quatre-vingts d'entre eux ont dû fermer boutique. La maladie dite « de la vache folle » n'a pu qu'amplifier la baisse de leur chiffre d'affaires. Malgré les aides apportées par le gouvernement à l'aval de la filière bovine (report des charges sociales et fiscales, et régime dérogatoire pour les mesures de chômage partiel jusqu'au 31 décembre 1996, prêts bonifiés à 2,5 %, mise en place d'un fonds de restructuration et de reconversion, et augmentation de 18 à 27 francs du taux d'indemnisation horaire), les bouchers, ainsi que les tripiers et charcutiers, sont défavorisés par rapport aux éleveurs qui ont bénéficié d'une aide de près de trois milliards de francs. Soulages d'être dispensés d'une taxe supplémentaire, à savoir le financement de l'équarissage, dès lors que leur chiffre d'affaires ne dépasse pas deux millions de francs hors taxes, les bouchers n'en demeurent pas moins inquiets, et voudraient obtenir des aides significatives. Il souhaiterait savoir si de telles aides sont envisageables, et connaître les réponses concrètes qu'il entend apporter aux inquiétudes de cette profession.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, de nombreuses mesures ont été prises par les pouvoirs publics pour aider les entreprises de la filière viande à faire face aux conséquences de la crise. En plus des mesures mentionnées par l'intervenant, un fonds de restructuration a été mis en place. Les bouchers qui souhaitent obtenir une aide au départ volontaire ou à la reconversion sur un autre créneau de marché ont pu largement y accéder. De plus, le Gouvernement a tenu compte de la sensibilité du secteur en limitant les possibilités d'implantation de la grande distribution pour préserver le commerce de détail et de proximité. La situation actuelle que connaissent les bouchers reflète l'évolution de la consommation de viande qui, depuis une dizaine d'années, n'a pas augmenté, ainsi que la part croissante prise par la grande distribution dans la vente de ces produits. Néanmoins d'une manière générale, la crise de « la vache folle » n'a pas amplifié les difficultés rencontrées par la boucherie artisanale, les bouchers traditionnels bénéficiant au début de la crise d'un a priori favorable des consommateurs. L'application d'une réglementation relative à l'étiquetage et à la traçabilité est sans doute le meilleur atout dont disposera la filière pour engager le consommateur à un retour vers ce produit.

Données clés

Auteur : [M. Béteille Raoul](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48135

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 621

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1778